



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 15 octobre 2025

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 15 octobre 2025, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

**Sont présents :**

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Julie Grenier	mairesse	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Anick-Nadia Gauthier Arbour	mairesse	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Marc Delorme	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Gaétan Lafond	maire	Waterville (V)

**Aucune absence.**

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
1.1 Bienvenue aux nouveaux élus
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 APPROBATIONS
    - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2025
  - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
  - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
    - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 8 octobre 2025
    - 5.1.2 Problématique d'accès, de recrutement et de rétention des médecins de famille
    - 5.1.3 MRC de La Vallée-de-la-Gatineau — Report d'octroi d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
    - 5.1.4 Le Collectif petite enfance en collaboration avec Espace MUNI — 10<sup>e</sup> édition de la Grande semaine des tout-petits



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 5.1.5 MRC d'Antoine-Labelle, d'Abitibi-Ouest et de Montcalm — Modalités administratives et contraintes du Fonds Régions et ruralité (FRR)
  - 5.1.6 MRC de Mékinac — Demande au gouvernement de reprendre les inscriptions pour le programme d'adaptation de domicile (PAD)
  - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
    - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
  - 5.3 ADMINISTRATION
    - 5.3.1 Calendriers
      - 5.3.1.1 Sessions ordinaires du Conseil des élus de la MRC
      - 5.3.1.2 Sessions ordinaires du Comité administratif (CA) de la MRC
    - 5.3.2 Congrès 2026 de la FQM — Réservation bloc de chambres
    - 5.3.3 Politique — Conseil sans papier
- 6.0 TRÉSORERIE**
- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
    - 6.1.1 Comptes payés
    - 6.1.2 Comptes à payer
    - 6.1.3 Honoraires professionnels — Conseillers juridiques
  - 6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES
    - 6.2.1 Rapport au 30 septembre 2025
  - 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
    - 6.3.1 États comparatifs de revenus et dépenses
- 7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT — OCCUPATION DU TERRITOIRE**
- 7.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint Occupation du territoire (COT)/Milieux naturels et environnement (CMNE) du 7 octobre 2025
  - 7.2 Entente de principe avec Acti-bus de la région de Coaticook et la MRC de Memphrémagog
  - 7.3 Projet de protection de la population de tortue des bois de la rivière noire à Saint-Herménégilde
  - 7.4 Oasis — Addenda
  - 7.5 Projet d'appréciation des risques d'inondation et de mobilité (Projet Mérige)
  - 7.6 Diagnostic économique guidant la révision du SADD — Offre de services
  - 7.7 Forêt Hereford
    - 7.7.1 Rapport annuel d'activités 2024-2025
    - 7.7.2 Suivi annuel de la servitude de Conservation Nature Canada
    - 7.7.3 Désignation — Représentant de la MRC
  - 7.8 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA
- 8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**
- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés (CDC) du 7 octobre 2025
  - 8.2 Fonds Tillotson pour la Région de Coaticook
  - 8.3 Fonds jeunesse de la MRC de Coaticook



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 8.3.1 Soirée ShowUp — Chambre de commerce et industrie de la région de Coaticook
- 8.3.2 Vocation en art — Carrefour jeunesse emploi de la MRC de Coaticook

**9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique (CDÉ) du 7 octobre 2025
- 9.2 Réseau Accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises — Convention de subvention
- 9.3 Demande de financement — La Ruche
- 9.4 Diagnostic économique guidant la révision du SADD — Offre de services

**10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP) — Volet Services policiers du 1<sup>er</sup> octobre 2025
- 10.2 Risques plus élevés — Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

**11.0 GREFFE**

**11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 11.1.1 **ADOPTION** — Règlement concernant l'abrogation de divers règlements devenus caducs afin d'indiquer la fin de leur application sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
  - 11.1.2 **ADOPTION** — Règlement visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par divers services de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
  - 11.1.3 **ADOPTION** — Règlement remplaçant le règlement 4-028A (2022) créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne
- 11.2 CORRESPONDANCE
- 11.2.1 Extrait du « Registre de correspondance »

**12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

- 12.1 Préfet
- 12.2 Délégations et porteurs de dossier

**13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**

- 13.1 Centre de services scolaire des Hauts-Cantons — Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2026-2029) — Consultation

**14.0 AFFAIRES DIVERSES**

- 14.1 Enjeux et événements locaux

**15.0 PÉRIODES DE QUESTIONS**

**16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE**

**17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**



# LIVRE DES DÉLIBÉRATION

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

### 1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Mesdames Marie-Claude Bernard, directrice de l'aménagement, Catherine Madore, agente de communication marketing et Monsieur Kévin Roy, directeur général et greffier-trésorier sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 33 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

Le préfet informe qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur Bernard Marion ne votera pas les décisions tel que lui permet la loi.

### 1.1 BIENVENUS AUX NOUVEAUX ÉLUS

À la suite de la fin des périodes de mises en candidature pour les élections générales municipales, les personnes suivantes ont été élues par acclamation et ont depuis prêté serment conformément à la Loi, soient : Mesdames Julie Grenier, maire de Barnston-Ouest et Anick-Nadia Gauthier Arbour, maire de East Hereford et Messieurs Marc Delorme, maire de Saint-Venant-de-Paquette et Gaétan Lafond, maire de Waterville. Le préfet et l'ensemble du Conseil de la MRC les félicitent et leur souhaitent la bienvenue.

### 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2025-10-249

### 3.0 ORDRE DU JOUR

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Michel-Henri Goyette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 APPROBATIONS**

CM2025-10-250

**4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 17 SEPTEMBRE 2025**

**ATTENDU** l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2025 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Simon Madore  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Steve Lanciaux



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2025 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES**

Rien à signaler.

**5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS**

**5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC**

**5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2025**

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 8 octobre 2025

CM2025-10-251

**5.1.2 PROBLÉMATIQUE D'ACCÈS, DE RECRUTEMENT ET DE RÉTENTION DES MÉDECINS DE FAMILLE**

**ATTENDU** le dépôt du Projet de loi 106 (PL 106) visant à instaurer la responsabilité collective des médecins envers l'amélioration de l'accès aux services médicaux ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC de Coaticook reconnaît l'importance du travail des médecins de famille dans plusieurs régions qui, en plus de leurs activités en première ligne, assument la responsabilité de couvrir les gardes à l'urgence, d'hospitaliser les patients les plus malades incluant aux soins intensifs, les soins médicaux aux CHSLD et dans les nouvelles maisons des aînées, les soins à domicile, les soins palliatifs, l'aide médicale à mourir, les suivis de grossesse et les accouchements, le suivi des enfants et la pédiatrie sociale, la santé mentale et les soins en toxicomanie et dépendance et bien plus ;

**ATTENDU** que plusieurs médecins de famille en région doivent couvrir un champ de pratique beaucoup plus large étant donné le faible nombre de médecins d'autres spécialités par habitant ;

**ATTENDU** le vieillissement de la population et la complexification des problèmes de santé et du système de santé et la plus-value d'avoir un médecin de famille dans ce contexte pour avoir des soins continus et globaux, un accompagnement et un allié de confiance pour naviguer dans le système de santé ;

**ATTENDU** que beaucoup de régions sont déjà confrontées à une pénurie de médecins de famille, laquelle engendre des délais d'accès importants aux soins de première ligne, met en péril les soins de deuxième ligne assumés par les médecins de famille, et accentue les inégalités en matière de services de santé ;

**ATTENDU** les difficultés de longue date quant au recrutement et à la rétention des médecins dans les régions périphériques (rurales) et que ce défi restera présent dans les années et décennies à venir ;

**ATTENDU** que dans les dernières années, le bilan net (ajouts vs départs) de médecins de famille dans plusieurs régions a été négatif ;

**ATTENDU** que 22 % des médecins de famille ont plus de 60 ans et qu'il est indispensable de mettre en place des conditions favorables pour les garder en pratique le plus longtemps possible ;

**ATTENDU** que le PL 106 visant à instaurer la responsabilité collective des médecins envers l'amélioration de l'accès aux services médicaux crée de l'instabilité et amène non seulement des difficultés de recrutement, mais aussi un risque significatif de perdre dans les prochains mois des médecins déjà installés en région ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 septembre 2025 comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'en raison des négociations rompues, les enjeux régionaux de stabilité, d'attraction et de rétention des médecins de famille ou l'enjeu d'accessibilité ne sont pas adressés en profondeur ;

**ATTENDU** les compétences limitées du monde municipal eu égard à ce conflit ;

**ATTENDU** que l'objectif premier doit demeurer d'offrir l'accès à tous les Québécois à un médecin et à des soins de santé de qualité, dans un délai raisonnable ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Simon Madore



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**APPUYÉE** par le conseiller régional Steve Lanciaux

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de demander au gouvernement du Québec de travailler de concert avec les médecins afin de mettre de l'avant des solutions concrètes afin d'offrir l'accès à tous les Québécois à un médecin et à des soins de santé de qualité, et ce, dans un délai raisonnable et de redonner le pouvoir aux milieux locaux, comme acteur de première ligne ;
- ▶ de solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Table des MRC de l'Estrie et de la députation régionale ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution au GMF des Frontières.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

CM2025-10-252

**5.1.3 MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU — REPORT D'OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**

**ATTENDU** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin que celui-ci rétablisse un équilibre entre les sommes affectées par le ministère au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1 et le volume de demandes présélectionnées ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1, pour l'agrandissement de son siège social ;

**ATTENDU** que ce projet a été jugé prioritaire et a fait l'objet d'une lettre de présélection officielle par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 3 mai 2023 ;

**ATTENDU** que la MRC s'est conformée à toutes les exigences du programme PRACIM, incluant l'élaboration de plans et devis professionnels, la production de documents techniques et réglementaires, ainsi que l'adoption d'un règlement d'emprunt servant à financer les services professionnels ;

**ATTENDU** que près de 200 000 \$ en frais directs ont été engagés par la MRC pour la réalisation d'études ainsi que la préparation de plans et devis sans compter les frais indirects importants et les nombreuses heures de travail des ressources internes ;

**ATTENDU** que l'annonce de ce projet a engendré une certaine instabilité organisationnelle au niveau des ressources humaines de la MRC en raison du déménagement du lieu de travail de plusieurs employés, en plus d'avoir été un enjeu lors de négociations syndicales ;

**ATTENDU** la correspondance reçue du MAMH le 18 juin 2025, informant la MRC que le projet ne s'était pas qualifié comme prioritaire pour l'exercice financier 2025-2026, mais plutôt pour celui de l'exercice financier 2027-2028 ;

**ATTENDU** que cette annonce implique la suspension du projet pour une période minimale de deux ans, en raison du classement prioritaire établi par le MAMH, classement qui découle d'un déséquilibre entre les sommes affectées au programme PRACIM et le volume de demandes présélectionnées, révélant ainsi une gestion déficiente de l'enveloppe budgétaire par le ministère, selon la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ;

**ATTENDU** que selon la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à aucun moment, ni lors de la réception de la lettre de présélection ni au cours des échanges subséquents avec le ministère, il n'a été fait mention de la possibilité d'un éventuel report de l'octroi de l'aide financière ;

**ATTENDU** qu'à l'approche des élections municipales de 2025 et provinciales à venir, jumelé à une possible hausse des coûts de construction, l'avenir du projet demeure incertain et pourrait ne jamais se concrétiser, bien que les coûts aient déjà été engagés par la MRC ;

**ATTENDU** qu'en l'absence de financement confirmé, les contribuables devront absorber le remboursement du règlement d'emprunt contracté pour des services professionnels liés à un projet possiblement abandonné ;

**ATTENDU** que pour toutes ces raisons, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande qu'advenant que le projet soit maintenu pour l'année financière 2027-2028, le montant de la subvention soit majoré afin de couvrir l'inflation, la hausse des coûts de construction et les frais de mise à jour des plans et devis ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que cette situation affecte de nombreuses municipalités et MRC au Québec et nuit à la capacité des plus petites collectivités de se doter d'infrastructures adéquates pour offrir des services de proximité ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 octobre 2025 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin que celui-ci rétablisse un équilibre entre les sommes affectées par le ministère au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1 et le volume de demandes présélectionnées ;
- ▶ de demander une bonification du montant de la subvention si le projet devait être réalisé ultérieurement, afin de refléter les hausses de coûts engendrées par ce report ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et à la députation régionale pour appui ;
- ▶ de transmettre également une copie conforme à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**



CM2025-10-253

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
Procès-verbal du conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.1.4 LE COLLECTIF PETITE ENFANCE EN COLLABORATION  
AVEC ESPACE MUNI — 10<sup>E</sup> ÉDITION DE LA GRANDE  
SEMAINE DES TOUT-PETITS**

**ATTENDU** que du 17 au 23 novembre prochain sera célébrée la 10<sup>e</sup> édition de la Grande Semaine des tout-petits, sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet** » ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook est invitée à se joindre au mouvement afin de donner une voix aux tout-petits au Québec ;

**ATTENDU** que peu importe son genre, ses parents, son origine, sa culture, son lieu de naissance, son milieu de vie, sa langue, sa religion ou même son état de santé mental ou physique, chaque enfant devrait être traité équitablement et avec justice ;

**ATTENDU** que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

**ATTENDU** que le Collectif petite enfance et Espace MUNI souhaitent encourager toutes les municipalités du Québec à participer, entre autres, à un mouvement de mobilisation pour les tout-petits de partout dans le monde le lundi 17 novembre, question de prendre un moment de réflexion avant de lancer les festivités de la Grande Semaine des tout-petits ;

**ATTENDU** que la MRC est invitée à attacher fièrement au mât extérieur et à lever bien haut dans la foulée de ce grand mouvement provincial le drapeau créé pour l'événement et de s'engager à devenir une Municipalité amie des enfants ;

**ATTENDU** que cette semaine est l'occasion de se poser collectivement la question suivante : « avons-nous placé nos plus petits au cœur de nos priorités et, surtout, comment pouvons-nous agir pour construire des milieux de vie favorables à leur épanouissement et à leur développement global ? » ;

**ATTENDU** que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille ;

**ATTENDU** que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge ;

**ATTENDU** que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les municipalités ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 octobre 2025 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lyssa Paquette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ que la MRC de Coaticook se joigne au mouvement de la **Grande Semaine des tout-petits** du 17 au 23 novembre prochain, en hissant fièrement son drapeau thématique ;
- ▶ que l'élue-responsable des dossiers Jeunesse publie sur les réseaux sociaux de la MRC un message à cet effet et d'inviter les membres du conseil à porter le « Carré-doudou » le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP ;
- ▶ de transmettre également une copie conforme à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**



CM2025-10-254

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.1.5 MRC D'ANTOINE-LABELLE, D'ABITIBI-OUEST ET DE MONTCALM — MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET CONTRAINTES DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)**

**ATTENDU** que la MRC d'Antoine — Labelle, la MRC d'Abitibi-Ouest et la MRC de Montcalm sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès du Gouvernement du Québec afin que celui-ci revoit le cadre de gestion et d'administration du volet 2 du Fonds régions et ruralité inclus dans l'Entente et le guide du déléguétaire ;

**ATTENDU** que la MRC de Montcalm a également présenté cette demande d'appui lors de l'Assemblée générale de la Fédération québécoise des municipalités, en septembre dernier ;

**ATTENDU** la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le Gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux et qui reconnaît l'autonomie des municipalités, dont les MRC, à titre de gouvernement de proximité ;

**ATTENDU** que le programme Fonds régions et ruralité s'est terminé le 31 mars 2025 ;

**ATTENDU** l'annonce de la ministre des Affaires municipales de la reconduction des volets du Fonds régions et ruralité, mais de manière bonifiée, au printemps 2025 ;

**ATTENDU** la réception du projet d'entente (ci-après désigné comme « Entente ») entre les MRC et la ministre des Affaires municipales pour permettre à la MRC de pouvoir bénéficier des sommes qui sont réservées dans ledit programme ;

**ATTENDU** la réception du guide du programme élaboré par le Gouvernement du Québec qui détermine les modalités administratives applicables à ce fonds ;

**ATTENDU** que tant l'entente que le guide du déléguétaire viennent modifier substantiellement les annonces faites et la flexibilité qui était présente dans l'ancien programme, ce qui aura comme conséquence de priver l'autonomie des institutions municipales en plus de priver le milieu de montants importants pour développer notre territoire ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 octobre 2025 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Jean-Pierre Charuest  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU**

- d'appuyer la MRC d'Antoine — Labelle, la MRC d'Abitibi-Ouest et la MRC de Montcalm dans leurs démarches auprès du Gouvernement du Québec afin que celui-ci revoit le cadre de gestion et d'administration du volet 2 du Fonds régions et ruralité inclus dans l'Entente et le guide du déléguétaire, afin :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- de verser le deuxième et troisième versement respectivement le 31 mars 2027 et 31 mars 2028 (art. 6.2 et 6.3 de l'Entente) de manière que la MRC ait toujours un 30 % de l'enveloppe totale en avance, et ce, jusqu'à concurrence du montant accordé ;
  - que les frais de financement encourus afin d'avancer les sommes payées pour financer les projets du Fonds soient admissibles comme dépenses (Annexe A de l'Entente) ;
  - de permettre aux municipalités (locales et régionales de comté) et aux organismes municipaux d'être subventionnés à une hauteur de 100 % (art. 25 de l'Entente) ;
  - que les frais d'administration du Fonds, pour un maximum de 5 %, soient, comme dans le passé, sans obligation de reddition de compte (Annexe A de l'Entente).
- de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la députation régionale pour appui ;
- de transmettre également une copie conforme aux MRC requérantes.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

CM2025-10-255

**5.1.6 MRC DE MÉKINAC — DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REPRENDRE LES INSCRIPTIONS POUR LE PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)**

**ATTENDU** que la MRC de Mékinac sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec afin de rétablir immédiatement les inscriptions au programme d'adaptation de domicile de la Société d'Habitation du Québec, et ce, afin d'éviter une rupture de service



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

injustifiée et dommageable et de réinvestir durablement dans ledit programme, en réponse aux besoins réels constatés sur le terrain ;

**ATTENDU** notre résolution numéro 25-01-05 adoptée le 22 janvier 2025 demandant au gouvernement de revenir sur sa décision et de redémarrer immédiatement les activités des volets 1 et 2 du programme d'adaptation de domicile (PAD) ;

**ATTENDU** la correspondance du 31 janvier 2025 de la ministre responsable de l'Habitation qui nous informe que les budgets pour les volets 1 et 2 sont épuisés ;

**ATTENDU** que le 24 avril dernier, la Société d'habitation du Québec (SHQ) nous informait qu'un budget de 38 M\$ a été alloué au programme pour l'année 2025-2026 et que les fonds étaient d'abord attribués aux demandes dont l'admissibilité avait déjà été confirmée ;

**ATTENDU** que sur le site internet de la SHQ on peut y lire qu'aucune nouvelle inscription n'est acceptée depuis le 1er avril 2025, et ce, jusqu'à nouvel ordre ;

**ATTENDU** que le PAD est un service essentiel pour les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles ;

**ATTENDU** que de motiver la décision de ne plus accepter de nouvelles inscriptions par des considérations budgétaires, entraîne des conséquences graves, immédiates et évitables tant pour les personnes concernées que pour l'ensemble de notre système de santé ;

**ATTENDU** que le gouvernement affirme vouloir favoriser le maintien à domicile, au nom de la dignité, de la qualité de vie et d'une meilleure gestion des ressources publiques ;

**ATTENDU** que le sous-financement du programme contredit directement les engagements gouvernementaux et prive de nombreuses personnes d'un environnement sécuritaire et adapté, cette situation expose l'isolement, à une perte accélérée d'autonomie et à des hospitalisations évitables, un recul inacceptable pour une société qui se veut inclusive et solidaire ;

**ATTENDU** que le PAD n'est pas qu'un simple programme administratif, il est un levier concret de dignité, d'autonomie et de prévention ;

**ATTENDU** que la mise sur pause des inscriptions et la rétention des demandes dites « préliminaires » fragilisent gravement les personnes le plus vulnérables, tout en exacerbant la détresse des proches aidants, souvent à bout de ressources puisqu'ils doivent compenser l'absence de services, parfois au détriment de leur propre santé ou de leur stabilité professionnelle ;

**ATTENDU** que le coût pour adapter un domicile est nettement moins cher qu'un séjour prolongé en établissement de soins et qu'en fermant la porte aux nouvelles demandes, on augmente la pression sur les soins de première ligne et on accroît inutilement les dépenses publiques à moyen terme ;

**ATTENDU** que de traiter ultérieurement les demandes déposées entre le 26 novembre 2024 et le 1er avril 2025 en bloc créera un goulot d'étranglement ce qui risque de compromettre les améliorations d'efficacité obtenues ces dernières années, de surcharger les professionnels du programme et de retarder des interventions pourtant cruciales ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'en suspendant les activités, on provoque progressivement le désengagement des équipes spécialisées, et lorsque le programme reprendra, les ressources humaines se seront tournées vers d'autres secteurs et la relance sera lente, coûteuse de difficile ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 octobre 2025 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la MRC de Mékinac dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec afin de rétablir immédiatement les inscriptions au programme d'adaptation de domicile de la Société d'Habitation du Québec, et ce, afin d'éviter une rupture de service injustifiée et dommageable et de réinvestir durablement dans ledit programme, en réponse aux besoins réels constatés sur le terrain ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la présidente du Conseil du Trésor ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la députation régionale pour appui ;
- ▶ de transmettre également une copie conforme à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2025-10-256

## **5.2 ÉQUIPE DE LA MRC**

### **5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)**

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

## **5.3 ADMINISTRATION**

### **5.3.1 CALENDRIERS**

#### **5.3.1.1 SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL DES ÉLUS DE LA MRC DE COATICOOK**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, par résolution, un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles ;

**ATTENDU** qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite, en vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal* ;

**ATTENDU** que le calendrier peut être modifié par le Conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

**ATTENDU** que le Conseil prend en compte le projet de calendrier du conseil de la MRC pour l'année 2026 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Steve Lanciaux  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Anick-Nadia Gauthier Arbour

### **IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé des sessions ordinaires du Conseil de la MRC de Coaticook, pour l'année 2026 ;
- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la réglementation en vigueur à la MRC.

### **VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2025-10-257

**5.3.1.2 SESSIONS ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC DE COATICOOK**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, par résolution, un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles ;

**ATTENDU** qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite, en vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal* ;

**ATTENDU** que le calendrier peut être modifié par le Conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

**ATTENDU** que le Comité administratif (CA) de la MRC s'étant fait déléguer certains pouvoirs du conseil, les mêmes obligations sont donc applicables pour la publication de ses séances ordinaires ;

**ATTENDU** que le Conseil prend en compte le projet de calendrier du Comité administratif (CA) de la MRC pour l'année 2026 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Jean-Pierre Charuest  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé des sessions ordinaires du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook, pour l'année 2026 ;
- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la réglementation en vigueur à la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2025-10-258

**5.3.2 CONGRÈS DE LA FQM — RÉSERVATION D'UN BLOC DE CHAMBRE**

**ATTENDU** que le congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra au 24 au 26 septembre 2026 à Québec ;

**ATTENDU** que la MRC a l'habitude de réserver un bloc de chambres pour les membres du Conseil ainsi que les participants des municipalités locales ;

**ATTENDU** les demandes de tarifs, du désir d'avoir une suite ou un lieu de rassemblement, une certaine proximité du Centre des congrès, etc. ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Julie Grenier  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

**IL EST RÉSOLU** de confier le mandat à la direction générale de réserver un bloc de chambres et une suite à l'Hôtel Le Concorde pour la prochaine édition du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), réparti comme suit :

- 27 chambres pour le mercredi, 24 septembre ;
- 27 chambres pour le jeudi 25 septembre ;
- 27 chambres pour le vendredi 26 septembre.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2025-10-259

**5.3.3 POLITIQUE — CONSEIL SANS PAPIER**

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC de Coaticook a éliminé, autant que possible, l'utilisation de documents papier lors des réunions du Conseil de la MRC, du Comité administratif (CA) et des Comités régionaux, et ce afin de diminuer le volume d'impression de papier à usage éphémère, le temps consacré à la préparation et envoi ainsi que les frais de poste ;

**ATTENDU** que depuis près de 20 ans, cette façon de faire est désignée sous le vocable de «Conseil sans papier» et que son objectif premier est de rendre accessible l'information en tout temps, donc d'améliorer la fluidité du processus de réunion ;

**ATTENDU** que l'émergence d'outils technologiques transforme les façons de travailler ;

**ATTENDU** qu'il est opportun d'établir un cadre clair pour l'utilisation adéquate des informations, des fichiers électroniques et du matériel informatique ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte un projet de «*Politique portant sur le Conseil sans papier au sein de la MRC de Coaticook*» et en fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lyssa Paquette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gaétan Lafond

**IL EST RÉSOLU** d'adopter la «*Politique portant sur le Conseil sans papier au sein de la MRC de Coaticook*», telle que présentée et en conséquence elle entrera en vigueur à compter des présentes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

**6.0 TRÉSORERIE**

**6.1 PAIEMENT DES COMPTES**

**6.1.1 COMPTES PAYÉS**

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 590 438,72 \$ payés au 15 octobre 2025, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2025-10-260

**6.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 236 161,11 \$ comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 236 161,11 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2025-10-261

**6.1.3 HONORAIRES PROFESSIONNELS — CONSEILLERS JURIDIQUES**

**ATTENDU** que la MRC, aux termes de la résolution CM2025-03-078, a confié un mandat de services professionnels et d'accompagnement juridique à Cain Lamarre S.E.N.C.R.L./Avocats afin qu'ils conseillent et appuient la MRC en lien avec le dossier de la fin des activités de TACTIC et des obligations contractuelles de la MRC à cet égard ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Michel-Henri Goyette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter les honoraires professionnels, tels que présentés, pour un montant de 4 950 \$ avant toutes taxes, pour le mois de septembre ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 2 834,67 \$ dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Admin-Autres, Services professionnels/juridiques », poste budgétaire 02 19 001 412 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

**6.2 RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

**6.2.1 RAPPORT DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2025, pour le mois de septembre 2025, comme ici au long reproduit.

**6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

CM2025-10-262

**6.3.1 ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES**

**ATTENDU** que le directeur général et greffier-trésorier doit déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

**ATTENDU** que le premier état compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

**ATTENDU** que le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Julie Grenier  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

**IL EST RÉSOLU** d'accepter les deux états comparatifs de la MRC de Coaticook à des fins budgétaires dans les différentes catégories de fonctions tels que présentés, et ce, conformément à la loi.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

**7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**7.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL CONJOINT OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT)/MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 7 OCTOBRE 2025**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) du 7 octobre 2025.

CM2025-10-263

**7.2 ENTENTE DE PRINCIPE AVEC ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK ET LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a déclaré compétence en transport collectif et adapté en vertu du «Règlement n° 2-312 (2015) concernant l’acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l’ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et adapté»;

**ATTENDU** que la MRC de Memphrémagog a également compétence en transport collectif et adapté en vertu d'une entente intermunicipale signée en mars 2009;

**ATTENDU** que ces deux MRC désirent travailler conjointement afin d'améliorer les services de transport collectif et adapté sur leurs territoires respectifs;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. (ci-après « Acti-Bus ») est un organisme à but non lucratif régi en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, chapitre C-38) ;

**ATTENDU** qu'Acti-Bus est actuellement liée par entente avec la MRC de Coaticook pour offrir des services de transport collectif et adapté ;

**ATTENDU** que la MRC de Memphrémagog désire également conclure une entente avec Acti-Bus ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 7 octobre 2025 comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend également en compte l'annexe 1 qui comporte les principes contractuels quant à l'entente tripartite à venir et en fait bien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'annoncer l'intention de la MRC de Coaticook de collaborer avec Acti-Bus afin de mettre terme, au 31 décembre 2026, aux ententes les liant en vue de permettre la conclusion d'une nouvelle entente permettant l'intégration des activités de la MRC de Memphrémagog ;
- ▶ de conserver néanmoins aux termes de l'entente toutes les responsabilités de planification et d'organisation de l'offre de services, conformément aux pouvoirs prévus par la *Loi sur les transports*, dont la MRC est responsable en vertu du Règlement n° 2 — 312 (2015) concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et adapté ;
- ▶ d'annoncer également l'intention de la MRC de Coaticook à collaborer avec la MRC de Memphrémagog afin d'harmoniser les pratiques des deux MRC ;
- ▶ de s'engager à négocier de bonne foi, au printemps 2026, une entente tripartite avec Acti-Bus et la MRC de Memphrémagog, laquelle sera fondée sur les principes décrits à l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Memphrémagog et à Acti-Bus de la région de Coaticook Inc.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2025-10-264

**7.3 PROJET DE PROTECTION DE LA POPULATION DE TORTUE DES BOIS DE LA RIVIÈRE NOIRE À SAINT-HERMÉNÉGILDE**

**ATTENDU** que le COGESAF souhaite déposer un projet de protection de la population de tortue des bois du Ruisseau Leach/Rivière Noire, une espèce désignée vulnérable au Québec, au Programme « Faune en Danger » de la Fondation de la Faune du Québec pour un montant de 34 000 \$ (valeur totale du projet : 54 385 \$) et sollicite l'appui de la MRC de Coaticook à cet effet ;

**ATTENDU** que le projet d'une durée de deux ans, vise à documenter l'utilisation de l'habitat par la tortue des bois, concerter les acteurs afin de rédiger un plan de protection et poser des actions afin de protéger l'espèce ;

**ATTENDU** que l'objectif d'aménagement 4.12.1 du Schéma d'aménagement et de développement (SADD) est de « protéger les habitats des espèces fauniques et floristiques à statut particulier » ;

**ATTENDU** que l'objectif régional de conservation 2.4 du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est de « participer à la protection de tous les habitats d'espèces fauniques et floristiques sensibles (menacées, vulnérables) désignées par le gouvernement, notamment ceux de la tortue des bois et de la salamandre pourpre en intégrant ces connaissances au SADD » ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 7 octobre 2025 comme si au long reproduit ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Lyssa Paquette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Steve Lanciaux

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer le COGESAF (bénéficiaire qui gère le projet) dans son projet (n° 6-600-0991) de protection de la population de tortue des bois du Ruisseau Leach/Rivière Noire, une espèce désignée vulnérable au Québec, au Programme « Faune en Danger » de la Fondation de la Faune du Québec pour un montant de 34 000 \$ ;
- ▶ de contribuer en temps nature l'équivalent de 500 \$/année pour une durée de deux ans audit projet, tel que présenté ;
- ▶ d'accorder également au COGESAF une aide financière d'un montant de 6 500 \$ du Fonds des municipalités pour la biodiversité de la MRC de Coaticook afin de permettre la réalisation du projet et du plan de protection ;
- ▶ d'autoriser la directrice de l'aménagement à signer la convention à intervenir avec le COGESAF, afin de déterminer les responsabilités des parties ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de ladite aide financière afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**



CM2025-10-265

**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.4 OASIS — ADDENDA**

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour la société de s'adapter aux impacts actuels et anticipés des changements climatiques et d'en prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnes et des communautés, de même que les conséquences économiques ;

**ATTENDU** que le gouvernement a donc adopté en novembre 2020 son Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) ;

**ATTENDU** que le programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs vise donc à offrir un soutien financier aux organisations municipales et aux communautés autochtones pour qu'elles planifient et réalisent des projets de verdissement qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2024-01-31, la MRC a signé la « Convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du Gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du Programme Oasis, volet 1 — Soutien à la planification du verdissement », puisque le projet urbain de la MRC est éligible à une aide financière maximale de 379 760 \$ du ministère ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2024-02-068, la MRC a confié un mandat au COGESAF dans le cadre d'un projet urbain de gestion durable des eaux de pluie et de réduction des îlots de chaleur sur le territoire des municipalités locales participantes ;

**ATTENDU** que dans le cadre du projet de la MRC et tel que prévu au montage financier du projet, le COGESAF a confié un mandat de services professionnels à Rousseau Lefebvre, architectes paysagistes, notamment pour de la modélisation et simulation visuelle ;

**ATTENDU** l'absence de la chargée de projet en résilience de la MRC depuis le 1<sup>er</sup> septembre pour la poursuite des travaux du volet 1 ;

**ATTENDU** le besoin de soutien pour la préparation des documents dans le cadre du dépôt de projet au volet 2 visant le soutien à la mise en place d'infrastructures vertes permettant de prévenir et de réduire les impacts des vagues de chaleur et des précipitations intenses sur le territoire ;

**ATTENDU** que le COGESAF est disposé à soutenir la MRC à cet effet ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 7 octobre 2025 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ d'autoriser la direction générale à signer au nom de la MRC l'addenda à l'offre de services du COGESAF pour de l'accompagnement supplémentaire au niveau du volet 1 (banque d'heures, maximum 2 750 \$ avant toutes taxes) et pour compléter la demande de subvention (maximum anticipé de 6 750 \$ avant toutes taxes) pour le volet 2 du Programme Oasis, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à effectuer les paiements, sur réception des pièces justificatives du COGESAF, de la façon suivante :
  - 60 % lors de la signature, soit un maximum de 5 700 \$ avant toutes taxes ;
  - 40 % après le dépôt du projet, selon le réel des heures travaillées, soit un montant maximum de 3 800 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 9 973,82 \$ à même la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Projet Oasis », poste budgétaire 02 61001 430 ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à effectuer les paiements au COGESAF pour les honoraires professionnels de Rousseau Lefebvre, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 2025 d'un montant de 112 000 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 117 586 \$ à même la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Projet Oasis », poste budgétaire 02 61001 430 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables et les transferts budgétaires requis, s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

CM2025-10-266

**7.5 PROJET D'APPRECIATION DES RISQUES D'INONDATION ET DE MOBILITÉ (PROJET MÉRIGE)**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2024-01-27, la MRC a adhéré au projet MÉRIGE visant à approfondir la connaissance de la vulnérabilité du cadre bâti aux inondations dans les secteurs reconnus particulièrement à risque sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** que ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité des travaux de cartographie des zones inondables et de mobilité faisant l'objet d'une convention d'aide financière avec le MAMH qui prend fin en mars 2026 et visant la MRC de Coaticook, la MRC du Haut Saint-François et la Ville de Sherbrooke ;

**ATTENDU** que ce nouveau projet vise à comparer des scénarios d'adaptation au statu quo et d'établir un plan de mise en œuvre ;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'un projet 100 % financé par le MAMH *via* une convention d'aide financière, offrant également un accompagnement rapproché au porteur du projet ;

**ATTENDU** que le projet débuterait au printemps 2026 et prendrait fin en mars 2028 ;

**ATTENDU** que la MRC du Haut-Saint-François a accepté d'agir à titre de porteur de dossier (gestionnaire et bénéficiaire de la contribution de la ministre des Affaires municipales), et que les autres MRC y participeront à titre d'intervenants ;

**ATTENDU** que cette collaboration nécessitera la conclusion d'une entente intermunicipale pour définir les rôles et responsabilités de chacun ainsi que les modalités de gouvernance du projet ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 7 octobre 2025 comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Julie Grenier  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de confirmer la participation au projet conjoint avec la MRC du Haut-Saint-François et la Ville de Sherbrooke, conformément aux modalités prévues à la convention d'aide financière à conclure avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;
- ▶ de confier le mandat à la MRC du Haut-Saint-François d'agir à titre de bénéficiaire désigné et porteur de dossier, laquelle devra reconnaître la MRC de Coaticook et la Ville de Sherbrooke à titre d'intervenant tout au long du projet ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier/directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de Coaticook, tout document utile pour donner plein effet à la présente résolution, incluant la convention d'aide financière et les ententes intermunicipales ;
- ▶ de désigner Madame Marie-Claude Bernard, directrice de l'aménagement à titre de responsable du projet pour la MRC de Coaticook.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**CM2025-10-267**

**7.6 DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE GUIDANT LA RÉVISION DU SADD — OFFRE DE SERVICES**

**ATTENDU** que dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement durable, la MRC de Coaticook a obtenu du financement du MAMH sous forme de convention d'aide financière d'un montant de 207 918 \$ sur trois ans ;

**ATTENDU** que ce financement sert à payer une partie du salaire de la conseillère en aménagement du territoire et des mandats à l'externe, au besoin ;

**ATTENDU** que lors de la présentation à la journée annuelle de réflexion des élus de 2024, un mandat à l'externe était envisagé pour l'évaluation de l'offre commerciale liée à l'objectif 6.1 des OGAT : « Mettre en place des conditions favorables à l'innovation et au développement économique durable » ;

**ATTENDU** que dans le contexte de la démarche de planification stratégique en développement économique, la MRC de Coaticook est allée en appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un diagnostic économique des commerces et industries du territoire, leur structure régionale, les filières clés (créneaux), les services de proximité, les pôles d'échanges en transport et leur capacité d'accueil,



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

les besoins, notamment en espace futur ainsi que le potentiel de consolidation des secteurs, etc. ;

**ATTENDU** que sept (7) organisations ont été invitées à soumettre une offre de services à la MRC à cet effet et que deux ont soumis une offre ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2, lui permettant d'accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci *comportent une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public, mais supérieure à 25 000 \$* ;

**ATTENDU** que ce règlement et les règles d'adjudication en vigueur ont notamment comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 7 octobre 2025 comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que ce mandat sera réalisé en collaboration avec l'équipe du développement économique qui en assurera le suivi ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement économique (CDÉ) de la MRC, lors de sa rencontre du 7 octobre 2025 comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte l'offre de services de Ville Nouvelle (NEQ : 1 176 545 144) et en fait sien comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'il s'agit du plus bas soumissionnaire conforme ;

**ATTENDU** que le projet serait admissible à une aide financière du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) de 15 000 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Steve Lanciaux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter l'offre de services de Ville Nouvelle, telle que présentée et de leur confier le mandat pour la réalisation d'un diagnostic économique servant à guider la révision du Schéma d'aménagement et de développement durable, sur la base de leur proposition, pour un montant maximal de 54 895 \$ avant toutes taxes ou de 57 632,89 \$ taxes nettes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximum de 15 000 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « Général » dans la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Concordance du SADD », poste budgétaire 02 61001 413 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximum de 42 632,89 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « Développement économique » dans la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Développement économique, Services professionnels », poste budgétaire 02 62 005 996 ;
- ▶ d'autoriser le directeur du Développement économique à déposer, au nom de la MRC de Coaticook, une demande d'aide financière au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour ledit projet, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés au sein de la Partie I, département « Développement économique », dans la catégorie de fonctions « MEI — AEQ », poste budgétaire 01 38 165 007, au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur approbation des pièces justificatives et selon les modalités prévues à l'offre de services ainsi que les écritures comptables et les transferts budgétaires requis, s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**7.7 FORêt HEREFORD**

Madame Anick-Nadia Arbour Gauthier et Monsieur Steve Lanciaux rappellent qu'ils sont *de facto* administrateurs de Forêt Hereford, et ce, à titre de représentants respectivement de la municipalité d'East Hereford et de Saint-Herménégilde.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

### **7.7.1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024-2025**

Le rapport annuel 2024-2025 de Forêt Hereford est déposé et fut présenté en atelier de travail par Madame Sara Favreau-Perreault et Monsieur François Bouchy-Picon, Président de l'organisme. La MRC fut investie des droits du donateur lors de la donation à Forêt Hereford de la propriété forestière de Tillotson. À cet effet, le rapport annuel d'activités de Forêt Hereford doit être présenté au conseil de la MRC.

CM2025-10-268

### **7.7.2 SUIVI ANNUEL DE LA SERVITUDE DE CONSERVATION NATURE CANADA**

**ATTENDU** que la MRC fut désignée comme organisme de surveillance dans le cadre du Fonds de dotation en faveur de Conservation nature du Canada (CNC) lors de la donation à Forêt Hereford de la propriété forestière de Tillotson ;

**ATTENDU** qu'à cet effet, la MRC doit vérifier que Forêt Hereford respecte les termes de la servitude de conservation forestière ;

**ATTENDU** que les documents d'échange entre Conservation nature du Canada (CNC) et Forêt Hereford sont présentés à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Jean-Pierre Charuest  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU** d'accepter le dépôt des documents d'échange entre Conservation nature du Canada (CNC) et Forêt Hereford et d'encourager Forêt Hereford à continuer de respecter les termes de la servitude de conservation forestière.

#### **VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

#### **ADOPTION**



CM2025-10-269

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.7.3 DÉSIGNATION — REPRÉSENTANT DE LA MRC**

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC a désigné Monsieur Dominick Faucher à titre de représentant de la MRC au sein du Conseil d'administration de Forêt Hereford, aux termes de la résolution CM2022-11-264 et pour donner suite au départ de Madame Sara Favreau-Perreault ;

**ATTENDU** que Madame Favreau-Perreault est de retour à la MRC ;

**ATTENDU** que dans les documents de planification stratégique de Forêt Hereford il est indiqué « de s'assurer que la personne choisie par la MRC ait des compétences en développement régional et un intérêt professionnel envers le projet de la Forêt Hereford » ;

**ATTENDU** que Madame Favreau-Perreault respecte les 2 conditions ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Jean-Pierre Charuest  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** de désigner de nouveau Madame Favreau-Perreault comme représentante de la MRC au sein du Conseil d'administration de Forêt Hereford et de leur transmettre une copie de la présente résolution pour les en informer.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**7.8 DOSSIER AGRICOLES ET PDZA**

Rien à signaler.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 7 OCTOBRE 2025**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 7 octobre 2025 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2025-10-270

**8.2 FONDS TILLOTSON POUR LA RÉGION DE COATICOOK**

**ATTENDU** qu'un fonds fut créé en 2012, soit le « Tillotson Coaticook Region Fund » ou le « Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

**ATTENDU** que la MRC sert d'intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

**ATTENDU** que le Comité de sélection du « Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des 66 projets retenus pour le second appel de projets de 2025, pour un montant total de 129 601 \$ d'aide financière et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 1<sup>er</sup> octobre 2025 et en fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Julie Grenier  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

**IL EST RÉSOLU**

- d'accepter les 66 projets retenus par le comité pour le dernier appel de projets de 2025, pour un montant total de 129 601 \$ d'aide financière, dont 57 356 \$ sur le territoire soient :

Organisme	Provenance	Projet	Aide financière
Local des jeunes d'Ayers Cliff	Ayer's Cliff	Loisirs et sécurité alimentaire	2 200 \$
Aide communautaire de Lennoxville et des environs	Lennoxville	Collation pour aînés	1 500 \$
Maison de la Famille	MRC	Matériel pour familles	2 000 \$
Les amis de l'école de Waterville	MRC	Chandail de sport à tous les élèves	2 000 \$



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

<b>Organisme</b>	<b>Provenance</b>	<b>Projet</b>	<b>Aide financière</b>
Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook	MRC	Dépannages alimentaires	10 000 \$
Ayer's Cliff Elementary	Ayer's Cliff	Club Déjeuner	5 000 \$
North Hatley Elementary School	North Hatley	Nourrir pour fleurir	5 000 \$
FADOQ Coaticook	MRC	Rencontre amicale des aînés	2 700 \$
Sunnyside Elementary School	Stanstead	Classes de cuisine	480 \$
Sunnyside Elementary School	Stanstead	Soupe pour l'âme	2 000 \$
L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale	MRC	Amélioration services aux membres	4 000 \$
Collège François-Delaplace	MRC	Programme parascolaire Fillactive	2 500 \$
Army Navy air force unit 318	Lennoxville	Remplacement lave-vaisselle	5 000 \$
Association sportive du Lac Wallace	MRC	Initiation pêche blanche	3 000 \$
Bibliothèque Estelle-Bureau	MRC	Achat de livres jeunesse et en anglais	1 000 \$
Bibliothèque Haskell	Stanstead	Rayonnement Haskell	750 \$
CÉA Coaticook	MRC	Activités programme de participation sociale (intégration)	1 116 \$
Fondation du Collège Rivier	MRC	Équipements sportifs	2 840 \$
Corps de cadets 2852 Coaticook	MRC	Sports chez les cadets	1 500 \$
Club amitié de l'Âge d'Or	Ayer's Cliff	Souper des fêtes et jeux	1 600 \$
Alexander Galt	Lennoxville	Hockey pour séniors	2 000 \$
APH de la MRC de Coaticook	MRC	Cuisiner et peindre avec fleurs sauvages	1 500 \$
La Fondation Lampe	Sainte-Catherine-de-Hatley	Bourse d'études futurs médecins	6 000 \$
Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette	MRC	Équipements pour bibliothèque	700 \$
1 <sup>st</sup> Lennoxville Scout Group	Lennoxville	Remplacement matériel camping	1 500 \$
Opération Backpack	Lennoxville	Équipements pour apprendre	2 500 \$
CPE Entre Amis	MRC	Lecture du plus petit au plus grand	1 500 \$
FADOQ Coaticook	MRC	Encouragement pour quilleurs	1 000 \$
CAB de Stanstead	Stanstead	Cadeaux de Noël enfants famille à faible revenu	1 075 \$
CAB de Stanstead	Stanstead	Cadeaux de Noël pour aînés à faible revenu	940 \$
Grace Village Care Foundation	Lennoxville	Aide financière résidents	8 000 \$



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

<b>Organisme</b>	<b>Provenance</b>	<b>Projet</b>	<b>Aide financière</b>
Lennoxville Elementary School	Lennoxville	Encourager à bouger	5 000 \$
Écoles Notre-Dame-de-toutes-Aides et Saint-Pie-X	MRC	Écoles en mouvement	2 000 \$
Phelps Helps	Stanstead	Repas mensuels	3 200 \$
École St-Luc	MRC	On est tous gagnants	2 000 \$
Fondation Santé de la Vallée Massawippi	Ayer's Cliff	Équipements médicaux	2 500 \$
Centre communautaire de Coaticook	MRC	Ateliers pour briser l'isolement des aînés	5 000 \$
Club de curling Border Curling Club	Stanstead	Expérience inclusive	3 000 \$
École Sancta-Maria de Dixville	MRC	Sorties plein-air	2 000 \$
École Saint-Barthélemy	Ayer's Cliff	Installations soccer	5 000 \$
Ayer's Cliff Community Christmas Basket Committee	Ayer's Cliff	Paniers Noël et Pâques	1 000 \$
Lennoxville & District Women's Center	Lennoxville	Campagne Noël	5 000 \$
École Sawyerville Elementary	Sawyerville	Cours ski alpin	2 000 \$
Club Joyeux St-Herménégilde	MRC	Équipements bureau	1 000 \$
Actions Interculturelles	MRC	Sport qui nous unit	4 000 \$
5 <sup>e</sup> Groupe Scout de Coaticook	MRC	Équipement camping hiver-été	4 000 \$
<b>TOTAL</b>			<b>129 601 \$</b>

- de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

**8.3 FONDS JEUNESSE DE LA MRC DE COATICOOK**

CM2025-10-271

**8.3.1 SOIRÉE SHOWUP — CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE DE LA RÉGION DE COATICOOK**

**ATTENDU** qu'un nouveau projet fut présenté au Comité jeunesse pour un soutien financier ;

**ATTENDU** que l'une des priorités identifiées par le Comité jeunesse est de rejoindre les jeunes leaders de 18-30 ans ;

**ATTENDU** que la Chambre de commerce cherche à mobiliser les jeunes entrepreneurs/professionnels de la MRC en créant des événements qui leur permettraient de se rassembler et de se rencontrer et de créer des liens ;

**ATTENDU** que le Comité Jeunesse de la MRC de Coaticook souhaite contribuer financièrement à même les fonds réservés dans le cadre de la stratégie jeunesse à cette initiative afin de rassembler des jeunes entrepreneurs/professionnels et de contribuer à la création d'un sentiment d'appartenance des jeunes dans leur communauté et faire ressortir les jeunes leaders de différentes communautés ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Simon Madore  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Lyssa Paquette

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter de soutenir financièrement deux (2) activités visant la mobilisation des jeunes à être organisées par la Chambre de commerce et Industrie de la région de Coaticook ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 2 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département « Développement des communautés », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & Bien-être — Autres, Stratégie jeunesse », poste budgétaire 02 59 001 415 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des factures ou pièces justificatives à cet effet.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

CM2025-10-272

**8.3.2 VOCATION EN ART — CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA MRC DE COATICOOK**

**ATTENDU** qu'un nouveau projet fut présenté au Comité jeunesse pour un soutien financier ;

**ATTENDU** que l'une des priorités identifiées par le Comité jeunesse est de contribuer aux événements dans la région s'adressant aux jeunes ;

**ATTENDU** que le Comité Jeunesse de la MRC de Coaticook souhaite contribuer financièrement à même les fonds réservés dans le cadre de la stratégie jeunesse au projet « Vocation en art ! » visant à accompagner les jeunes artistes, en art visuel de la région de Coaticook dans leur démarche de professionnalisation et d'entrepreneuriat artistique ;

**ATTENDU** que les participants auront accès à des formations sur mesure et à un suivi personnalisé ;

**ATTENDU** que l'aide financière aiderait à payer l'inscription au programme ainsi que les salaires des intervenants (suivis, accompagnement, expositions, etc.) ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Steve Lanciaux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU**

- d'accepter de soutenir financièrement le projet « Vocation en art ! » du Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Coaticook ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 3 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département « Développement des communautés », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & Bien-être — Autres, Stratégie jeunesse », poste budgétaire 02 59 001 415 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des factures ou pièces justificatives à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 7 OCTOBRE 2025**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de Développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 7 octobre 2025.

CM2025-10-273

**9.2 RÉSEAU ACCÈS PME POUR LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES — CONVENTION DE SUBVENTION**

**ATTENDU** que le Plan budgétaire de mars 2024 du Gouvernement du Québec prévoit 22,6 M\$ pour le maintien des services visant à accompagner les entreprises dans leur croissance au sein des MRC du Québec ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le Ministre délégué à l'économie a annoncé en avril 2025 le déploiement du Réseau d'accès PME ayant comme objectif de guider les entrepreneurs de partout au Québec à chacune des étapes de développement de leur entreprise ;

**ATTENDU** que les membres du réseau, soit les services de développement économique des MRC ou des organismes délégataire, sont la porte d'entrée pour le soutien aux entrepreneurs ;

**ATTENDU** que dans le cadre de ce réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein embauchées depuis le lancement d'Accès entreprise Québec en 2020 ;

**ATTENDU** que ces ressources devront contribuer au réseau, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales ;

**ATTENDU** que la Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a été autorisée à octroyer à chacune de MRC une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$ pour l'exercice financier 2025-2026, pour le renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs et à signer une convention de subvention à cette fin ;

**ATTENDU** qu'en vertu du premier alinéa de l'article 126.3 la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;

**ATTENDU** que le Conseil prend en compte la convention de subvention proposée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et en fait sien comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que la convention précise les conditions et modalités de versement de la subvention ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Pamela B. Steen  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Anick-Nadia Gauthier Arbour

**IL EST RÉSOLU** d'accepter la convention de subvention proposée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, telle que présentée et d'autoriser le préfet à la signer au nom de la MRC.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2025-10-274

**9.3 DEMANDE DE FINANCEMENT — LA RUCHE**

**ATTENDU** que La Ruche est une organisation québécoise en opération depuis 2013 spécialisée en financement participatif (sociofinancement) soutenue par Desjardins ;

**ATTENDU** que La Ruche offre de l'accompagnement personnalisé, un maillage régional et des programmes de financement additionnel exclusifs visant à faciliter l'atteinte des objectifs financiers et la réussite des projets au bénéfice des communautés et des régions où elle est active ;

**ATTENDU** que celle-ci sollicite les MRC de l'Estrie pour un soutien financier de 10 000 \$ chacune pour la continuité de leurs opérations ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 1<sup>er</sup> octobre 2025 et en fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Pamela B. Steen  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Anick-Nadia Gauthier Arbour

**IL EST RÉSOLU** de ne pas soutenir financièrement La Ruche, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

**9.4 DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE GUIDANT LA RÉVISION DU SADD — OFFRE DE SERVICES**

Le Comité régional de développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 1<sup>er</sup> octobre 2025 recommandait au Conseil de la MRC d'accepter l'offre de services de Ville Nouvelle et de leur confier le mandat pour la réalisation d'un diagnostic économique servant à guider la révision du Schéma d'aménagement et de développement durable. Voir 7,6 pour le traitement de cette recommandation.

**10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) — VOLET SERVICES POLICIERS DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP), volet services policiers du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

CM2025-10-275

**10.2 RISQUES PLUS ÉLEVÉS — MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook effectue les visites de prévention incendie pour les risques plus élevés de la municipalité de Saint-Isidore de Clifton depuis 2020 ;

**ATTENDU** que selon le schéma en vigueur sur leur territoire, on dénombre une dizaine de risques à inspecter annuellement ;

**ATTENDU** que la MRC a signé avec la municipalité de Saint-Isidore de Clifton une entente intermunicipale déterminant les obligations de chacune des parties conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* ;

**ATTENDU** que le coût annuel doit toutefois être révisé ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Sécurité publique (CSP) — Services policiers de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 1<sup>er</sup> octobre 2025 et en fait sien comme si au long reproduit ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Anick-Nadia Gauthier Arbour  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'effectuer au bénéfice de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton les visites de prévention incendie pour les risques plus élevés de leur municipalité pour l'exercice 2026, conformément à leur schéma en vigueur et tel que plus amplement décrit ;
- ▶ d'informer la Municipalité, que la MRC facturera un montant initial de 69,95 \$ avant toutes taxes pour le logiciel, auquel sera ajouté un taux horaire de 58 \$ avant toutes taxes et frais de déplacement en sus, mais incluant les frais de gestion de 7 %, pour l'année 2026 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie d'effectuer la facturation requise à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**11.0 GREFFE**

**11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**



CM2025-10-276

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.1.1 ADOPTION — RÈGLEMENT CONCERNANT L'ABROGATION DE DIVERS RÈGLEMENTS DEVENUS CADUCS AFIN D'INDIQUER LA FIN DE LEUR APPLICATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-118 (2025) «*Règlement concernant l'abrogation de divers règlements devenus caducs afin d'indiquer la fin de leur application sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 17 septembre 2025 ;

**ATTENDU** que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

**ATTENDU** que la greffière rappelle l'objet du règlement soit de déclarer obsolètes ou caducs par le simple écoulement du temps, l'ensemble des règlements adoptés en lien avec les prévisions budgétaires annuelles de la MRC de Coaticook, selon les modalités prévues du *Code municipal du Québec* ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Michel-Henri Goyette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-118 (2025) «*Règlement concernant l'abrogation de divers règlements devenus caducs afin d'indiquer la fin de leur application sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-118 (2025), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

ADOPTION

CM2025-10-277

**11.1.2 ADOPTION — RÈGLEMENT VISANT À ÉTABLIR UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR DIVERS SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 4-033 (2025) «*Règlement visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par divers services de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 17 septembre 2025 ;

**ATTENDU** que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

**ATTENDU** que la greffière rappelle l'objet du règlement soit l'établissement d'une tarification applicable pour l'obtention de certains services ou documents produits et tenus par les différents services ou départements de la MRC de Coaticook, notamment la géomatique et la vente pour taxes ;

**ATTENDU** qu'exceptionnellement, ce règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2025, en raison notamment du processus de vente pour taxes ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Jean-Pierre Charuest  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 4-033 (2025) «*Règlement visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par divers services de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ de conférer exceptionnellement audit règlement un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2025 ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 4-033 (2025), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

CM2025-10-278

**11.1.3 ADOPTION — RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 4-028A (2022) CRÉANT LES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 4-032 (2025) «*Règlement remplaçant le règlement 4-028A (2022) créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 17 septembre 2025 ;

**ATTENDU** que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

**ATTENDU** que la greffière rappelle l'objet du règlement soit de remplacer un règlement existant et de créer les comités régionaux de la MRC de Coaticook, indiquer leur composition et les mandats qui leur sont confiés par le Conseil de la MRC ainsi que de les doter de règles de régie interne similaires, sous réserve de certaines exceptions ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Jean-Pierre Charuest  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

**IL EST RÉSOLU**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 4-032 (2025) « *Règlement remplaçant le règlement 4-028A (2022) créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne* » tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 4-032 (2025), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**11.2 CORRESPONDANCE**

**11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »**

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

**12.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

## **12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER**

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

## **13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**

CM2025-10-279

### **13.1 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS — PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (2026-2029) — CONSULTATION**

**ATTENDU** que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons consulte la MRC de Coaticook sur son projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC prend en compte ledit document et en fait sien comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que le CSSHC adoptera ce nouveau plan le 2 décembre 2025 avec ou sans modification ;

**ATTENDU** que certaines écoles de la région excèdent présentement leur capacité d'accueil ;

**ATTENDU** que les prévisions de fréquentation pour les années à venir au sein des écoles du territoire ne sont pas en adéquation avec les projets résidentiels ou l'offre de logement ;

**ATTENDU** que dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD), les services de proximité doivent être évalués en fonctions des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) et que les chiffres soumis par le CSSHC soulèvent certaines inquiétudes ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Jean-Pierre Charuest  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

### **IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'informer le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons des inquiétudes de la MRC quant aux prévisions de fréquentation pour les années à venir des écoles de la région qui ne sont pas en adéquation avec les prévisions de l'offre de logement ;
- ▶ de demander une rencontre avec le directeur général du CSSHC, dans les meilleurs délais.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Marc Delorme	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Gaétan Lafond	6	12,88		
<b>TOTAL</b>	<b>47/47</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**

**14.0 AFFAIRES DIVERSES**

**14.1 ENJEUX ET ÉVÉNEMENT LOCAUX**

Les membres du Conseil discutent de divers enjeux et événements à venir dans les municipalités au cours des prochaines semaines.

**15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rien à signaler.

**16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE**

Rien à signaler.

**17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 51.

---

**LE GREFFIER-TRÉSORIER**

---

**LE PRÉFET**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATION**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 15 octobre 2025.

---

Greffière et Responsable des archives

